

BILAN À MI-PARCOURS DE LA CHARTE DU PARC

2007 - 2013

A mi-parcours de notre Charte 2007 - 2019, dresser un bilan permet de porter un regard distancié et argumenté pour redéfinir ou réactiver une vision partagée des enjeux de notre territoire. Plus qu'une obligation réglementaire cette appréciation collective, outil stratégique de l'action du Parc, appuiera les décisions à venir. Ce moment de réflexion à la fois rétrospectif et prospectif servira également de point de départ dans le processus de l'évaluation continue de la Charte. Les réalisations de la période 2008 - 2014 ont été étudiées par les regards croisés des élus et des partenaires du Parc. Dans cette synthèse, vous trouverez les principaux résultats qui en émergent, et chacun pourra se convaincre que des actions ambitieuses dans le domaine du développement durable n'entraînent pas nécessairement des contraintes mais engendrent de formidables défis consistant à trouver un juste équilibre entre performance économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Le Parc s'est engagé sur cette voie. Demain, plus que jamais, il devra veiller à renforcer notre attractivité, à accueillir de nouvelles populations, à poursuivre l'accompagnement au quotidien des communes et des communautés de communes, à soutenir notre agriculture et à revaloriser les zones rurales en favorisant la création d'emplois. Puissent les lecteurs des pages qui suivent rejoindre notre enthousiasme au service du développement durable de notre territoire. Elus, professionnels, habitants, le Parc c'est chacun de nous, c'est un état d'esprit que nous devons partager ensemble. Pour le Parc, portons des valeurs fortes, essentielles et exemplaires.

Alain Fauconnier,
Président du Parc.



Parc
naturel
régional
des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici



De l'ingénierie mutualisée au service des communes et des communautés de communes du territoire.

Le Parc réalise un accompagnement dans des domaines complexes et spécialisés comme les patrimoines naturel et culturel, la qualité de l'eau, les économies d'énergie, le tourisme durable, le développement de projets socio-économiques innovants...

Quel que soit le sujet, le Parc a l'habitude d'intervenir en réalisant un

diagnostic préalable, en réunissant les protagonistes pour définir les enjeux puis en élaborant un plan d'actions avec eux. Centralisateur de données, il est en mesure de rédiger tous les documents cadres, de drainer des aides financières ou même de dresser des cartes diagnostics ou stratégiques sur tous les sujets grâce à sa base de données couplée à un Système d'Information Géographique (SIG).

Entre 2007 et 2013, le syndicat mixte est devenu une structure incontournable pour le sud Aveyron : GAL Leader, convention territoriale, SCoT, SPANC, ces missions d'intérêt général viennent renforcer son objet premier : la mise en œuvre de la Charte.



2007
obtention du programme Leader (enveloppe 2007-2013)

création de la mission culture

2009
mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) et d'un poste dédié

création des missions tourisme et communication

2010
reconnaissance Agenda 21 pour l'action du Parc

2011
22 communes du Parc inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco

2012
arrêté de l'Etat pour le portage du SCoT

LA CHARTE

OBJECTIF 2019

Créé en 1995, le Parc agit dans un cadre précis, sa Charte. Elle constitue le projet de développement du territoire classé en « Parc » pour 12 ans (2007-2019). Ce délai pourra être reporté jusqu'en 2022 si les dispositions de la future loi Biodiversité portent à 15 ans la durée de classement des Parcs. La Charte comporte **23 objectifs opérationnels** qui guident les actions du Parc à travers **4 axes majeurs**.



Développer une gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager, en concertation avec les élus, les administratifs, les associatifs et les habitants

Axe
I



Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs

Axe
II



Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Axe
III



Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire

Axe
IV

23 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- 1 Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion
- 2 Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
- 3 Accompagner une gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine
- 4 Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti
- 5 Maîtriser les impacts environnementaux des activités
- 6 Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources
- 7 Favoriser la concertation pour mieux concilier les usages
- 8 Contribuer à la gestion cynégétique et piscicole

- 9 Faciliter la mise en place ou la consolidation de filières locales et de stratégies concertées, notamment forêt-bois, tourisme, agroalimentaire
- 10 Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire
- 11 Générer une dynamique d'accueil et d'accompagnement d'activité
- 12 Développer des infrastructures et des outils adaptés au développement économique et à la vie locale

- 13 Veiller à l'accès équitable et harmonieux à l'habitat, aux équipements et aux services
- 14 Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable
- 15 Dynamiser et rendre accessibles les actions et potentialités culturelles au service du développement local
- 16 Former les acteurs du territoire
- 17 Communiquer et promouvoir l'image du territoire
- 18 Renforcer la solidarité ville-campagne (transport, main d'œuvre, emploi, formation)

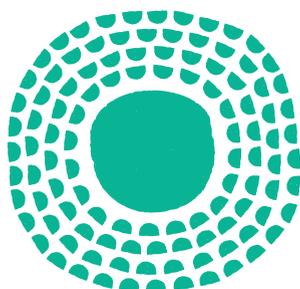
- 19 Stimuler le rôle relais des partenaires et développer l'ingénierie territoriale
- 20 Renforcer les partenariats
- 21 Positionner le Parc comme un espace et un outil de concertation et d'animation
- 22 Améliorer et capitaliser la connaissance du territoire et la partager
- 23 Travailler dans la transparence pour une dynamique de progrès

DE 2007 À 2013

L'ACTION DU PARC

Axe

I



Développer une gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager, en concertation avec les élus, les administratifs, les associatifs et les habitants



OBJECTIF

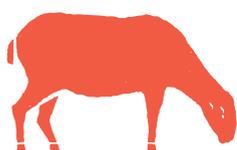
1

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONTRIBUER À SA BONNE GESTION

❖ **par l'acquisition de connaissances, tant sur l'eau souterraine que superficielle,** réalisations d'études hydrogéologiques pour connaître les bassins d'alimentation des sources principales et leurs vulnérabilités (600 sources répertoriées sur les parties karstiques), des suivis quantitatifs (34 stations de mesure), qualitatifs et bactériologiques (19 stations de mesure). En 2014, le territoire est presque entièrement couvert par les études réalisées.

❖ **par la lutte contre la pollution,** la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assurée pour 63 communes du territoire. Depuis la création du service, plus de 6000 diagnostics ont été réalisés et 800 certificats de conformité ont été délivrés. Le Parc a mis en place plus d'une centaine de dispositifs d'assainissement pour les « eaux blanches » dans les exploitations agricoles, de traitement des effluents de fromageries, et s'attaque à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en milieu urbain.

❖ **par l'entretien des berges,** le Parc conseille trois des syndicats hydrauliques chargés de l'entretien des rivières (36 communes soit 285 km de linéaire). Il définit avec eux le programme pluriannuel de gestion (PPG) et suit les travaux qui en découlent : aménagement de points d'abreuvement du bétail, dispositifs de franchissement piscicole par exemple.





PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ESPÈCES QUI Y SONT LIÉES

LA CONNAISSANCE DES ESPÈCES DANS LEURS MILIEUX NATURELS, PELOUSES SÈCHES, CIRQUES OU PLATEAUX AGROPASTORAUX STEPPIQUES, EST NÉCESSAIRE POUR GARANTIR LEUR PROTECTION. À CET EFFET, LE PARC COMPILE DES DONNÉES, LES SAUVEGARDE DANS SON SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET LES UTILISE POUR RÉALISER CARTES, ÉTUDES ET STATISTIQUES.

❖ La connaissance du patrimoine naturel

- par l'inventaire des espèces emblématiques ou endémiques comme l'orchidée *Ophrys d'Aymonin* ou l'*Ophrys de l'Aveyron*
- par l'inventaire des écosystèmes forestiers remarquables, et des arbres remarquables (300 répertoriés) réalisés entre 2008 et 2012. Celui des zones humides entre 2009 et 2013.
- par des études sur les plantes messicoles, plantes sauvages cultivées, dont la conservation dépend de pratiques agricoles adaptées. Les prairies fleuries représentent également une thématique de recherche. Afin de mettre en avant la valeur agricole de ces prairies naturelles qui savent s'adapter aux aléas climatiques, le Parc organise un concours relayé au niveau national.

❖ L'animation du réseau des 19 sites protégés Natura 2000

La réalisation d'une trentaine de diagnostics éco-pastoraux et l'élaboration de contrats avec les agriculteurs qui ont permis :

- l'aménagement du site de la Devèze à Lapanouse de Cernon : le programme Natura 2000 a amené la réalisation de clôtures et passages canadiens favorisant le pâturage de vaches Aubrac alors que les broussailles gagnaient par abandon de pâturage. L'usage de cet espace a pu être maintenu pour les botanistes et randonneurs.
- la réintroduction d'espèces en voie d'extinction à l'image du gypaète barbu
- le suivi des chauves-souris.

❖ Le recensement des infrastructures écologiques qui constituent la Trame Verte et Bleue (TVB).

C'est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un maillage de milieux favorables aux espèces animales et végétales pour qu'elles puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer.

Dans le cadre de la déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) que doivent prendre en compte les documents d'urbanisme, elle a constitué un chantier particulièrement important pour le Parc, avec deux phases :

- l'élaboration d'un diagnostic de l'existant par la réalisation d'une carte d'après des relevés et observations scientifiques qui identifient les cœurs de biodiversité et les corridors (carte au 1/25^{ème} en cours de finalisation).
- la sensibilisation des élus qui devront prendre en compte cette nouvelle donnée dans tous les documents d'urbanisme (PLU et SCOT).



Sites Natura 2000 proposés au titre de la directive Habitats naturels faune flore (ZSC)

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1 Causse Noir et ses corniches | 10 Serre de Cougouille |
| 2 Gorges de la Jonte | 11 Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux |
| 3 Gorges du Tarn | 12 Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire |
| 4 Buttes témoins des avant-causses | 13 Plateau et corniches du Guilhaumard |
| 5 Gorges de la Dourbie | 14 Gorges de la Vis et de la Virenque |
| 6 Gorges du Trèzezel | 15 Vallée du Tarn |
| 7 Les Allasses | 16 Tourbières du Lévézou |
| 8 Chaos ruiniforme du Rajal del Gorp | 17 Haute vallée du Lot |
| 9 Cirque et grotte du Boundoulaou | |

Sites Natura 2000 proposés au titre de la directive Oiseaux (ZPS)

- | | |
|--|---|
| | Gorges de la Dourbie et causses avoisinants |
| | Gorges du Tarn et de la Jonte |

ACCOMPAGNER UNE GESTION RAISONNÉE DE L'ESPACE

CONCILIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, L'IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES AVEC LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES EST UN OBJECTIF QUI NÉCESSITE L'IMPLICATION ET LA PARTICIPATION ACTIVE DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES DANS LA CHARTE AINSI QUE CELLE DES SERVICES DE L'ETAT.



Le Parc a édité un fascicule intitulé « **Référents du paysage : socle commun** », qu'il assortit au cas par cas d'un deuxième document le « cahier de compatibilité » : chaque fois qu'une commune ou qu'une communauté de communes révisé son document d'urbanisme, elle bénéficie d'un apport de connaissances précises sur les patrimoines de son territoire (7 communes bénéficient de leur cahier de compatibilité achevé).

LES DIFFÉRENTS RÔLES DU PARC :

- ❖ conseille et assiste techniquement selon la demande (plus de 110 interventions entre 2007 et 2013),
- ❖ met en place **des cellules de conseil architectural** auprès des maires et présidents de Communautés de communes pour étudier les projets de leurs administrés. Expérimentées dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Ministère de l'écologie et la DATAR en 2011 en direction des

Parcs naturels régionaux sur le thème de l'innovation, ces cellules ont vocation à accompagner le plus en amont possible les porteurs de projets de bâtiments d'activités. 15 cellules ont été conduites,

- ❖ **sensibilise et informe** les professionnels afin de favoriser l'intégration paysagère et architecturale de leurs bâtiments,
- ❖ **est consulté par l'Etat** sur les projets impactants pour le territoire, les élus émettent alors un avis : (378 avis ont été émis),
- ❖ **suit les demandes de permis de construire**: 470 dossiers ont été examinés entre 2007 et 2013.

Enfin, le Parc s'est porté candidat au portage du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : 83 communes sur les 97 du territoire ont décidé de transférer leur compétence SCoT au Parc. (Décision prise par arrêtés de l'Etat en 2012 et 2013).

SAUVEGARDER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE BÂTI IDENTITAIRES

*VIVRE SUR CE TERRITOIRE
C'EST GARANTIR LA PÉRENNITÉ
DE SES SINGULARITÉS, SANS
LES SANCTUARISER, ET
PROPOSER DES ÉVOLUTIONS
QUI S'INSCRIVENT DANS LA
MODERNITÉ.*

*LE PARC CONSEILLE,
ACCOMPAGNE ET SOUTIENT
LES PORTEURS DE PROJETS,
COMMUNES, ENTREPRISES,
AGRICULTEURS OU
ASSOCIATIONS DANS LEURS
PROJETS DE RÉHABILITATION
DU BÂTI TRADITIONNEL.*

Paysages rares et grandioses, ceux issus de l'agropastoralisme ont motivé l'inscription en 2011 du territoire des **Causses et Cévennes au Patrimoine mondial de l'Unesco** au titre des « paysages culturels évolutifs et vivants de l'agropastoralisme méditerranéen » : une promesse d'avenir pour le territoire, une priorité forte de développement et un nouveau levier d'animation.

Outre la participation active à la gestion de ce Bien, les actions du Parc s'illustrent dans :

- ❖ **l'élaboration d'un plan d'actions pour le paysage Larzac** aux côtés de l'Etat avec entre autres, la mise en valeur des chaos d'envergure, le développement de circuits de découverte des paysages, le projet de classement du Causse des Brouzes,
- ❖ **la rénovation de sites emblématiques** comme les caves à vin semi-troglodytiques d'Entre-Deux-Monts,
- ❖ le soutien à plus de 110 opérations de réhabilitation de petits patrimoines grâce au programme « **Sauvegarde des patrimoines des grands causses** » entre 2007 et 2010,
- ❖ la création d'un modèle de **containers à ordures** et l'aménagement de 78 sites dédiés,
- ❖ l'encouragement au recours à des essences locales du programme « **Plantations** », en particulier dans les haies champêtres (presque 5 km au total) accompagnée de conseils de mise en culture et de paillage,
- ❖ le programme « **Insertion environnementale des bâtiments professionnels** » jusqu'en 2009.

Le développement de passerelles entre paysage et culture a occasionné en 2012 et 2013 la création d'une chorégraphie et d'un carnet de voyage autour des causses.



MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS



LE PARC A PU EXPÉRIMENTER UNE MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES PROJETS.

En 1993 et 1994, avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées, le Conseil général de l'Aveyron avait financé une étude sur l'approche économique de l'environnement au Centre d'Études et de Projet (Faculté de Sciences Economiques de Montpellier). Un rapport final : « Identification et évaluation des ressources naturelles et de leur utilisation dans le département de l'Aveyron » avait été produit.

En 2009, le Parc a souhaité poursuivre et préciser ces travaux en vue de fabriquer **un outil d'aide à la décision** pour les maîtres d'ouvrage et les décideurs.

Cette action a pour objectif de :

- préciser et décrire les phases d'une méthode d'évaluation économique et sociale qui permette de compléter les études d'impact fournies lors de la proposition d'implantation d'un projet,
- favoriser l'acquisition de données liées à l'information et à l'organisation pour élaborer ce type de méthode.

Ce travail a débouché en 2011 sur l'élaboration d'une **grille d'évaluation multicritères d'implantation des projets : la matrice SCORE.**

Cette grille présente l'originalité de croiser simultanément les avis techniques de l'équipe et politiques des élus du Parc.

Par ailleurs, un autre volet de l'étude a pu être lancé : définir les modalités techniques de collecte de l'information pour mesurer la création de richesse économique générée par les entreprises implantées sur le territoire du Parc. Contrairement à l'approche classique de l'activité fondée sur la mesure du chiffre d'affaires, l'estimation de la richesse repose sur la mesure de la valeur ajoutée produite directement et indirectement.



S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LE PARC A CRÉÉ UNE MISSION
« ÉNERGIE CLIMAT » EN 2009 ET
A PROCÉDÉ À L'ÉLABORATION
D'UN PLAN CLIMAT ÉNERGIE
TERRITORIAL.



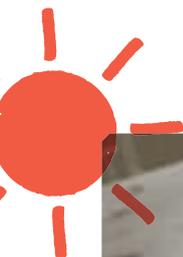
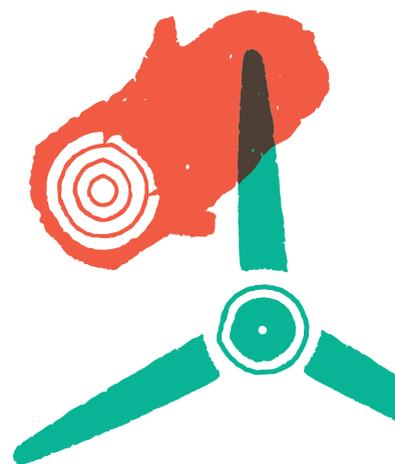
Dans le cadre de son PCET, le Parc s'est engagé à l'horizon 2020 à réduire de 20% ses consommations d'énergie, à porter à 67% la part d'énergies renouvelables dans sa consommation (contre 36% en 2010).

À l'instar des autres Parcs régionaux, il s'est fixé un objectif d'ici 2030 : rendre le territoire énergétiquement autonome :

- ❖ avec l'éolien pour lequel le Parc a établi des recommandations pour les élus et les développeurs et incite aux modèles participatifs,
- ❖ avec le solaire par le positionnement du Parc sur les installations photovoltaïques au sol,
- ❖ avec la micro-hydroélectricité, une production ancienne et importante dont le Parc a établi le diagnostic,
- ❖ avec la méthanisation, essentiellement à base de fumier d'ovins, pour laquelle le Parc accompagne les porteurs de projet,
- ❖ avec le bois énergie pour lequel le Parc s'est beaucoup investi dans l'accompagnement des porteurs de projet et la création de l'Association Aveyron Énergie Bois (c'est un des objectifs majeurs de la Charte forestière de territoire).

L'autre versant de l'action du Parc est l'incitation aux économies d'énergie :

- ❖ il organise le défi « Familles à énergie positive » depuis 2012, près de 200 familles ont participé,
- ❖ il sensibilise le grand public et les scolaires aux économies d'énergie notamment au travers de campagnes de thermographie de bâtiments, 10 nuits de la thermographie ont été organisées,
- ❖ il favorise le covoiturage (20 aires matérialisées dans le sud Aveyron par le Parc) et les autres modes de déplacement alternatifs à la voiture,
- ❖ il propose des diagnostics énergétiques de leurs bâtiments aux communes et aux entreprises touristiques et de santé (100 réalisés sur le territoire),
- ❖ il organise des formations à la conduite économique pour les agriculteurs et les salariés d'entreprise,
- ❖ il informe régulièrement au travers de conférences, séminaires, visites de sites et voyages d'études pour les élus et porteurs de projet.





*Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire
une stratégie de développement d'activités
centrée sur les initiatives locales
et l'accueil d'actifs*



FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES LOCALES ET L'ACCUEIL D'ACTIFS

❖ **La filière forêt-bois énergie, un enjeu économique majeur**

Le territoire des Grands Causses est recouvert à près de 40% par la forêt dont 87% sont de la forêt privée très morcelée. Une Charte forestière de territoire a été adoptée en 2005 pour promouvoir la gestion durable des forêts : inventaire des arbres remarquables, conseils auprès des propriétaires forestiers et structuration de la filière bois-énergie et bois-matériau.

Une action phare à souligner : la signature d'une convention entre le Parc et le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées qui a abouti au recrutement d'un technicien forestier supplémentaire pour le département de l'Aveyron, hébergé dans les locaux du Parc. Sa mission : promouvoir la gestion forestière durable (sensibilisation de plus de 120 collectivités, conseils apportés à 20 d'entre elles) et aider au développement de la filière bois.

Etat des lieux de la filière, annuaire des professionnels, pré-études de chaufferies bois, voyages d'étude sont quelques-unes des actions qui ont été conduites.

❖ **La construction bois**

Le Parc a mené une réflexion pour le développement de la filière bois matériau. Il apporte son soutien aux artisans qui s'investissent dans la construction bois.



OBJECTIF

10



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE EN HARMONIE AVEC LE TERRITOIRE

♦♦ Programme de **soutien aux arboriculteurs** dans la Vallée du Tarn pour l'investissement de 2006 à 2009 et aux petites filières comme la **trufficulture** (aides à la plantation d'arbres mycorchisés). Ces deux opérations au-delà de leur vocation économique, contribuent au maintien des paysages.

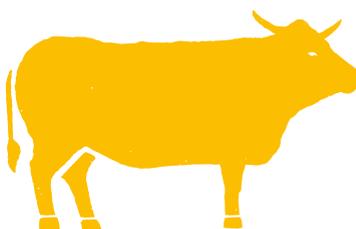
♦♦ Sensibilisation au **sylvopastoralisme** : le Parc a soutenu entre 2004 et 2008 une vingtaine d'agriculteurs pour aménager des espaces boisés et obtenir ainsi des pâturages en sous-bois poursuivis à partir de 2009 par des journées de sensibilisation et d'information avec ses partenaires agricoles et forestiers.

♦♦ **Encouragement aux circuits courts** en plein essor : 200 exploitations vendent ainsi leurs productions.

Le parc a participé à plusieurs réflexions : création d'un abattoir ambulancier, création du Comptoir paysan, incitation des cantines scolaires à se fournir en circuits courts. Dépositaire de la marque Parc naturel régional, il a mené une réflexion de marketing territorial pour une meilleure communication sur l'origine des produits agroalimentaires du territoire. Un diagnostic a été rendu, des préconisations émises. Comme pour le marquage, aucune action efficace ne peut être entreprise aujourd'hui

sans du personnel dédié à ce type d'animation auprès des producteurs.

♦♦ Accompagnement de l'Association des vétérinaires et éleveurs du millavois (AVEM) qui a été retenue **pour son projet SALSA** : « Systèmes agro-écologiques laitiers du Sud-Aveyron », un programme expérimental pour aider des éleveurs ovins-lait à engager une transition écologique, en réponse à l'appel à projet du Ministère de l'agriculture pour le développement de **l'agro écologie**.



OBJECTIF

11

GÉNÉRER UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT D'ACTIVITÉS

❖ Les politiques d'accueil d'entreprises et de transmission

C'est par la mobilisation de l'ensemble des partenaires qui œuvrent dans ce domaine que le Parc tente d'apporter sa pierre :

- ♦♦ en 2007 et 2008, opération « territoire d'accueil » aux côtés des trois chambres consulaires et de l'ADASEA⁽¹⁾.
- ♦♦ en 2010 et 2011, opération « Osons l'emploi » aux côtés de la DIRRECTE⁽²⁾-unité territoriale de l'Aveyron,
- ♦♦ en 2012, opération « entreprendre en milieu rural » avec l'APCA⁽³⁾.

Des diagnostics, des enquêtes ainsi que l'amélioration des dispositifs d'aide ont été les principaux résultats produits.

❖ Les formations-développement pilotées par l'ADEFPAT

À destination des entreprises et autres acteurs du développement local qui ont des projets divers, le Parc assure le rôle d'accompagnateur global du porteur de projet dans le dispositif que l'ADEFPAT met en place : ce fut le cas pour une vingtaine de projets. En parallèle, il a participé à une trentaine d'accompagnements assurés par des partenaires.

(1) Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

(2) Direction Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

(3) Association Permanente des Chambres d'Agriculture



Axe
III



*Renforcer l'attractivité
et l'équilibre du territoire*



OBJECTIF

13

**VEILLER À L'ACCÈS ÉQUITABLE ET HARMONIEUX À L'HABITAT,
AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES**

❖ **En développant les services de confort et les services à la personne** (petite enfance, personnes âgées). Un pôle d'excellence rural a été créé en 2007, suivi d'un deuxième en 2010, associé à une expérimentation « **Services à la personne, services d'avenir** » lancée par la DIRRECTE afin d'établir le panorama de l'existant en termes de service de confort. Elle a permis de développer des actions afin de déployer ce secteur d'activité : formations, accompagnement des acteurs, information auprès habitants.

Cela a permis au Parc de s'ancre sur le volet social de la vie du territoire, relayé par le **programme européen LEADER**.

VALORISER LE TERRITOIRE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN TOURISME DURABLE

AFIN DE RÉPONDRE À LA DEMANDE DU TERRITOIRE, LE PARC S'EST DOTÉ D'UNE MISSION TOURISME EN SEPTEMBRE 2009. EN 2012, LE PARC A SIGNÉ LA CHARTE EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS, À L'IMAGE DE CENT AUTRES PARCS EN EUROPE, PUIS IL A REDÉFINI SA STRATÉGIE À HORIZON 2017 DANS UN TRAVAIL MENÉ COLLECTIVEMENT AVEC L'ENSEMBLE DES STRUCTURES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE.



LES AXES MAJEURS DE SON INTERVENTION :

❖ Proposer une offre touristique de qualité autour de la marque « Accueil Parc naturel régional » attribuée aux hébergements (8 gîtes Panda et 1 hôtel au naturel), visites de fermes, activités de loisirs, randonnées, séjours « nature ». Le Parc a pour cela audité 6 structures offrant des activités de pleine nature et, avec la CCI, 20 entreprises touristiques. 10 Maisons à thèmes ont été labellisées **Parc**, certaines sont équipées pour public à déficience visuelle. 5 circuits de visites de fermes en Pays de Roquefort ont été mis en place (goûters découverte de l'élevage de la brebis et de la fabrication du Roquefort).

❖ Développer un tourisme qui s'appuie sur les spécificités des Grands Causses : le pastoralisme, l'eau et la pierre, la forêt...

•• Il a ainsi répondu à l'appel du Syndicat d'initiatives des Rases du Tam qui souhaitait développer un tourisme de pêche.
•• Il a imaginé puis mis en œuvre le concept

« hébergerie », trois bâtiments traditionnels agricoles à forte valeur architecturale, ont été convertis en gîtes de groupe conçus avec des principes d'architecture durable. Ainsi, la jasse de L'Oulette, sur le Larzac, énergétiquement autonome, le GAEC des Grands Causses à Sévérac-le-Château et La Blaquièrre à Verrières.

❖ Proposer des séjours de découverte : le Parc a notamment conclu un partenariat avec 4 agences de voyage. Avec les autres Parcs du Massif central, il a conçu un site internet faisant la promotion d'un circuit de découverte baptisé « l'épopée de la brebis ».

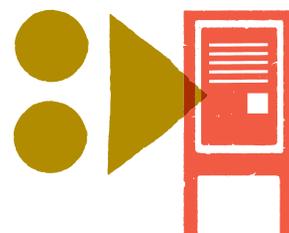
❖ Réaliser des aménagements spécifiques pour favoriser et développer la randonnée pédestre ou VTT :
•• l'ouverture et l'entretien des sentiers de randonnée par les agents du Parc : 320 km de sentiers pédestres entre 2007 et 2103, 170 km de sentiers VTT et 325 km de sentiers

d'endurance équestre

•• l'établissement d'un Schéma directeur pour le développement de la randonnée et autres activités de pleine nature. Le Parc veille à leur développement équilibré en créant une plateforme commune d'échanges de données croisées sur les pratiques sportives et sur la biodiversité.

❖ L'accompagnement d'organismes d'événements de sport de pleine nature pour rendre les manifestations plus écologiquement correctes. Les Natural Games et la course des Templiers, sont dans cette démarche de qualification

❖ La sélection du Parc au titre des « pôles de nature » de la DATAR Massif central pour servir d'expérience et de site pilote en matière de développement des activités de pleine nature en respectant les enjeux environnementaux.



DYNAMISER ET RENDRE ACCESSIBLES LES ACTIONS ET POTENTIALITÉS CULTURELLES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le Parc avait établi entre 2002 et 2005, avec les acteurs culturels, son Schéma de développement culturel. Une chargée de mission a été recrutée en 2006 afin de le mettre en œuvre :

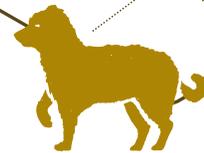
- le projet « **Vivre ensemble à la campagne** », développé avec d'autres Parcs du massif central, en 2010 et 2011,
- le « **Printemps des bistrots** », ces derniers étant devenus les derniers lieux de rencontres des villages. Ils ont donné lieu à une programmation culturelle hors saison estivale dans une dizaine de bistrots, en 2012, 2013 et 2014 ainsi qu'à l'édition d'un guide composé de 16 portraits de bistrot du Massif Central et de 16 fiches pratiques répondant aux problématiques que peuvent rencontrer les bistrotiers. Il contient également un mémento de l'élu et la liste des organismes ressources. De fait il est à destination des porteurs de projets de bistrot (élus / privés / association...) et de ceux qui accompagnent l'installation d'un bistrot (technicien, collectivités, élus...),

- l'accueil et le conseil aux porteurs de projet, plusieurs dizaines chaque année,
- les formations à destination des acteurs culturels locaux en 2007 et 2008 sur la comptabilité, la gestion, la communication,
- la mise en ligne d'un agenda des événements culturels du territoire et inventaire des lieux potentiels de diffusion culturelle,
- la création d'un fonds de soutien aux manifestations socio-culturelles qui a permis d'apporter un coup de pouce financier à plus de 200 manifestations sur l'ensemble du territoire.

Le Parc est signataire d'une **Convention territoriale de développement culturel** avec la Région Midi-Pyrénées depuis 2007. Ce partenariat a permis de soutenir chaque année une dizaine d'acteurs culturels dont l'activité possède un rayonnement territorial pérenne, structuré et de qualité.

L'AGROPASTORALISME

Base de la reconnaissance de l'Unesco pour le territoire des Causses et des Cévennes, constitue un fil rouge de développement culturel, de promotion du métier d'agriculteur et de ses savoir-faire. Le projet de collecte de la mémoire écrite et orale de Roquefort en constitue une illustration.





SOUHAITANT ATTEINDRE DIFFÉRENTS PUBLICS, LE PARC MÈNE DES ACTIONS DE PROMOTION ET D'INFORMATION DÉCLINÉES SELON LES CIBLES. FIN 2009, UNE CHARGÉE DE MISSION « COMMUNICATION » A INTÉGRÉ L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PARC.

LE PARC A RENOUVELÉ SA CHARTE GRAPHIQUE EN 2010 ET SON SITE INTERNET EN 2006 PUIS 2014.



OBJECTIF

17

COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE

- ❖ La Lettre d'information papier a été remplacée par une newsletter, dont les destinataires sont passées de 1500 à 2200 entre 2007 et 2013.
- ❖ Des livrets « mon journal du Parc », ont été diffusés dans le milieu scolaire durant les deux années consécutives au renouvellement de la Charte. Le CPIE du Rouergue a accompagné cette diffusion par la mise en place de demi-journées d'animation dans les écoles autour de la compréhension du Parc et de ses activités.
- ❖ Relations presse : un partenariat avec la presse quotidienne (Midi Libre) a permis de diffuser une vingtaine de chroniques par an sur la faune et la flore du territoire. En 2012/2013, une page hebdomadaire « j'aime mon Parc », soit 52 articles sont parus pour mettre en avant les différentes actions du Parc. Des « brèves du Parc » paraissent chaque quinzaine dans les hebdomadaires du territoire. De nombreuses conférences de presse sont organisées.
- ❖ Emissions radiophoniques « l'actu du Parc », « une autre vie s'invente ici » ont été régulièrement programmées à partir de 2010 donnant l'occasion aux élus, aux techniciens du Parc et aux partenaires d'expliquer les actions menées.
- ❖ Participation active aux grands rendez-vous comme la nuit de la Chouette, Nuit de la chauve-souris, Journées nature régionales, Journée de la migration, salons spécialisés... permet au Parc de toucher le grand public.

- ❖ Organisation des « Folies du Parc » en 2008, 2010 et 2012 : 2500 à 3000 visiteurs sur le week-end ont ainsi l'occasion conviviale et festive de s'informer sur des sujets aussi variés que la biodiversité, les produits locaux, l'énergie locale, la création culturelle ou l'écocitoyenneté. Des conférences, ateliers, balades et spectacles ont ponctué ces journées.
- ❖ Edition de documents de vulgarisation technique et scientifique. Entre 2007 et 2013, 15 dossiers techniques sont venus compléter la collection. Un résumé de la Charte a été publié en 10.000 exemplaires en 2010. L'exposition du Parc a été remaniée.

Pour toucher les touristes, le Parc :

- ❖ édite la carte patrimoniale et touristique du territoire,
- ❖ édite chaque année le catalogue des randonnées accompagnées et des sorties nature
- ❖ a réalisé un coffret cadeau SMARTBOX dans la série « Parcs naturels régionaux », pour valoriser les dix Maisons thématiques du Parc ainsi que le réseau des visites de fermes, un document promotionnel a été réalisé et largement diffusé par les offices du tourisme
- ❖ a créé et installé des panneaux d'interprétation (plus de 200) et des tables d'interprétation (une douzaine) sur les sentiers. En 2010, sur la base d'un bilan de ce qui avait été réalisé, le Parc a souhaité

redéfinir sa stratégie d'interprétation à travers un nouveau Schéma réalisé en concertation avec l'ensemble des opérateurs touristiques.

La signalétique est une question importante : conforme à la réglementation, elle doit être efficace et de qualité. Entre 2007 et 2009, des Relais Information Service (RIS) ont été installés à la demande des communes. Par ailleurs, le Parc conseille sur le point particulier de la publicité, enseignes et pré-enseignes. Les communes de Millau, Creissels, Roquefort, Combret, Verrières, Le Viala-du-Tarn ont fait appel au Parc. Les Communautés de communes Millau Grands Causses, Saint-Affricain et Rasper du Tarn ont fait l'objet d'un plan d'harmonisation et de mise aux normes de leur signalétique auquel le Parc a activement participé.



Axe IV



Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire

OBJECTIF

20

RENFORCER LES PARTENARIATS

Le Parc participe aussi aux travaux de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, au réseau des parcs du Massif Central, l'IPAMAC, ou encore au réseau interparcs Midi-Pyrénées. Il a été amené à collaborer également à l'international, notamment dans la cadre du volet coopération du programme Leader. Il a reçu de nombreuses délégations étrangères en voyage d'études, pour présenter l'institution, sa gouvernance, ses programmes d'intervention.

OBJECTIF

21

POSITIONNER LE PARC COMME UN ESPACE ET UN OUTIL DE CONCERTATION ET D'ANIMATION

Le syndicat mixte du Parc pilote de grands contrats cadres qui permettent de drainer le plus efficacement possible des financements public pour les produits locaux :

- ❖ **la convention territoriale** issue du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, permet de programmer des projets en concertation avec le Département et l'Etat. Le Parc centralise les dossiers, apporte un appui technique au montage des projets, à la recherche de financements, fait le lien avec les financeurs...
- ❖ **le programme Leader 2007/2013** « Les Grands Causses face aux défis du changement climatique », a généré plus d'1.9 millions d'euros de crédits européens pour des projets locaux.

OBJECTIF

22

AMÉLIORER ET CAPITALISER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET LA PARTAGER

Le Parc a ainsi :

- ❖ élaboré sa base de données d'occupation du sol au 1/25000e, en 2013
- ❖ inventorié le patrimoine bâti lié à l'agropastoralisme
- ❖ identifié les structures paysagères du territoire
- ❖ inventorié les arbres remarquables et les forêts remarquables
- ❖ réalisé des maquettes cartographiques pour les communes
- ❖ posé les bases d'un observatoire économique
- ❖ participé à la mise en place de l'observatoire par les paysages de la DREAL Midi-Pyrénées.

EN 2014, L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS SONT MIS EN ACTION, À DES DEGRÉS DIVERS. CERTAINS SECTEURS ONT MOINS BIEN AVANCÉ QUE LES AUTRES :

- le soutien au développement des TIC
- l'appropriation du territoire par les habitants et par les élus locaux
- la mise en place de l'évaluation de ses actions et d'un observatoire de l'évolution du territoire
- la connaissance du patrimoine géologique

Il reste 6 années au syndicat mixte, à l'Etat et aux divers partenaires pour atteindre pleinement les objectifs qu'ils se sont fixés.

RÉDACTION
Florence Cailloux

CRÉDITS PHOTOS
©PNRGC, ©P.Thebault, ©OT Millau, © G.Tordjeman

IMPRESSION
©Document tiré à 500 exemplaires sur papier recyclé à partir d'encre à base végétale par l'imprimerie Merico

CONCEPTION GRAPHIQUE
UnderKult®

Pour en savoir plus, retrouvez le bilan complet 2007-2013 sur www-parc-grands-causses.fr